DECRET N°70-133/CP/MAE.

du 19 Juin 1970

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance 70/34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU la Loi 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret n°62-86/PR du 26 février 1962, portant statut des corps diplomatiques et consulaires de la République du Dahomey ;
VU l'Arrêté n°978/AF-ETR du 5 juillet 1961 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
VU le Décret n°303/PC/MFPTAS/DP2 du 23 décembre 1964 portant nomination de Monsieur Théophile AHOYO dans le corps des Secrétaires, Conseillers et Ministres Plénipotentiaires des Affaires Etrangères de la République du Dahomey ;
VU l'Arrêté n°035/MAE/AAC. du 6 septembre 1969 portant affectation de Monsieur Théophile AHOYO au département central du Ministère des Affaires Etrangères ;
VU la Décision n°03/MAE/AAC. du 21 février 1970 nommant Monsieur Théophile AHOYO aux Affaires Administratives et Consulaires du Ministère des Affaires Etrangères ;
VU le Décret n°69-288/PR-MAE du 15 novembre 1969, portant nomination de Madame de REGO en qualité de Directeur des Affaires Administratives et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères ;
VU LE Décret 70-99/CP/SGG du 27 mai 1970, nommant Madame Bernardine de REGO Conseiller Technique à l'Economie au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
VU les nécessités de service ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er.- Monsieur Théophile AHOYO est nommé Directeur par intérim des Affaires Administratives et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères .

Article 2.- Le présent décret prend effet à compter du 1er Juin 1970 et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 19 Juin 1970

Hubert MAGA

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Affaires Etrangères

Dr. Daouda BADAROU

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO

Ampliations: PCP 4 - CS 6 - CES 5 - MAE 4 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-Gde Chanc.5 - DI 8 - DEP-DGAJL-D 1 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - DFP 2 - JORD 1 - IGF